

<b>1. IDENTIFICATION DU FICHIER</b>	<b>N° : 37</b>
NOM DU FICHIER : Écritures comptables de la paie des employés du gouvernement.	DATE DE CRÉATION : n. d.
DESCRIPTION : Écritures comptables visant la paie des employés du gouvernement (déductions, remises, remboursements, annulations, etc.).	

<b>2. FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES</b>
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHIER : Autres fins : Justification et contrôle comptable.
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Une autre catégorie de personnes (employés du gouvernement).
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit par un autre organisme public.

<b>3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS</b>
Renseignements nominatifs et les données financières.

<b>4. GESTION DU FICHIER</b>	
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Manuel (papier, carton, etc.) et l'informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).	
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS : <ul style="list-style-type: none"> <li>En référence à la règle OB-03 du calendrier de conservation du ministère des Finances – 30488, les renseignements sont conservés 6 ans.</li> </ul>	
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHIER : <ul style="list-style-type: none"> <li>Service Conciliation et comptabilisation des recettes (chef de service, professionnel et technicien).</li> </ul>	
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHIER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Oui